

**VILLE DE MONTBARD**  
**B.P. 90**  
**21506 MONTBARD CEDEX**  
**Tél. 03.80.92.01.34**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 13 MARS 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 7 mars par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 13 mars 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

**Présents** : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO

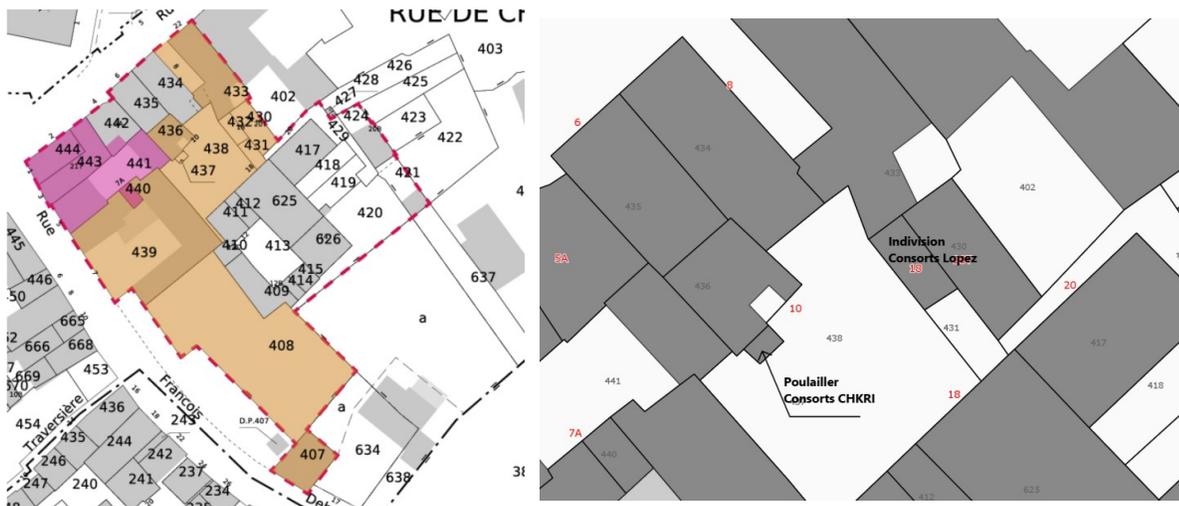
**Excusés ayant donné pouvoir** : Sandra VAUTRAIN à Marc GALZENATI, Jordan LE CARO à Danielle MATHIOT, Thierry MOUGEOT à Martial VINCENT, Jean-Pierre RIFLER à Aurélio RIBEIRO, Céline AUBLIN à Maryse NADALIN, Patricia PARISSÉ à Laurence PORTE

**Absentes** : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

**2025.05 – Acquisition de l'immeuble rue du Faubourg appartenant à M. CHKRI Abdeslam et Mme CHKRI – ANOURI Habiba en lien avec l'opération RHI sur l'îlot de l'Ancien Couvent**

*Rapporteur : Madame le Maire*

Vu les articles L.2241-1 et suivants et L.1311-9 et suivants du code général des collectivités territoriales ;  
Considérant l'opération de réhabilitation de l'îlot multi site de l'Ancien Couvent, approuvée par délibération du conseil municipal et rendue éligible aux financements de l'ANAH au titre du dispositif RHI (périmètre violet et marron) ;



**Considérant :**

- le bien appartenant à M. et Mme CHKRI, demeurant à VALENCE, constitué d'un poulailler totalement effondré, situé dans la cour commune rue du Faubourg pour une contenance de 4 m<sup>2</sup> ;
- l'état très dégradé de plusieurs immeubles de l'îlot dont celui de la parcelle A1437 et la nécessité de l'intervention de la Ville à travers leur acquisition foncière pour en permettre la réutilisation dans le cadre de l'opération RHI ;
- l'acceptation de M. et Mme CHKRI en date du 12 février 2025 de vendre leur bien de 4m<sup>2</sup> à 35€ du m<sup>2</sup> soit au prix de 140€ ;

### **Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **achète** l'immeuble situé rue du Faubourg (parcelle A1437) appartenant à Mme ANOURI-CHKRI Habiba et M. CHKRI Abdeslam résidant à VALENCE (26 000), rue Gaspard Monge, au prix de 140€;
- **dit** que la Ville n'exigera pas du vendeur les diagnostics techniques obligatoires ;
- **dit** que les frais de notaire seront à la charge de la Commune de Montbard ;
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.